



Acte n° 2024C179

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 5
Votants : 37

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 12/09/2024

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : ECONOMIE - Indemnisation exploitant agricole suite aux travaux de sondages réalisés pour l'aménagement du carrefour de la RD 904 à Frans.

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président en charge de l'Economie et de la Culture, indique que des sondages sont nécessaires pour l'aménagement du carrefour à feux sur la RD 904 à Frans afin de sécuriser l'accès au futur centre commercial Intermarché.

Ces sondages ont été réalisés sur une emprise de 900 m² sur la parcelle ZE 1 exploitée par M. Damien GON. Une remise en état de l'emprise est prévue une fois les sondages achevés.

Au moment des sondages, réalisés début juillet 2024, la parcelle était cultivée en maïs. Conformément à la fourchette d'indemnisation transmis par la Safer (entre 6 000 € et 10 000 € par hectare), un accord a été trouvé avec M. GON, exploitant, pour une indemnisation à hauteur de 720 € pour perte de récolte sur ces 900 m².

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'indemnisation de M. GON, exploitant agricole de la parcelle ZE1 à Frans, à hauteur d'un forfait de 720 €, suite aux sondages réalisés dans le cadre de l'aménagement du carrefour à feux sur la RD904 : travaux dont l'objectif est de sécuriser l'accès au futur centre commercial Intermarché. Le terrain sera remis en état une fois les opérations de sondage achevées ;

- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget d'Aménagement des Zones d'Activités 2024 et suivants ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant à signer tout acte à intervenir.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI



Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

